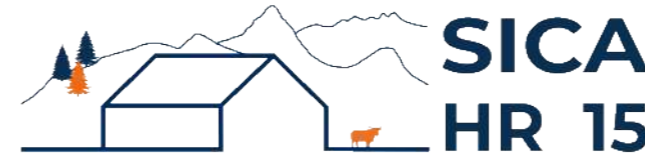


# DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC MURAT PERE ET FILS**  
**21, avenue Jean ROBIC**  
**15130 YTRAC**

Localisation **La Forêt**  
du projet : **15130 SANSAC-DE-MARMIESSE**

## Description du projet de construction

● Une stabulation semi-ouverte avec couverture photovoltaïque à usage de logement de bovins allaitants sur aire paillée intégrale + stockage fourrage.  
Surface d'emprise au sol nouvelle d'environ 2594 m<sup>2</sup>.

## Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 <sup>e</sup>	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/250 <sup>e</sup>
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 <sup>e</sup>	PC6	Document graphique d'insertion
PC2	Plan de Masse - Éch: 1/500 <sup>e</sup>	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 <sup>e</sup>		



**SICA Habitat Rural - Cantal**  
**Architecte : Philippe HERNANDEZ**  
26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature:

**A Aurillac, le 12/04/2024**

Dessiné par:

**Emmanuelle CLERMONT**

N° Client:	N° Document:	N° de page:
146	PC01	1/6

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

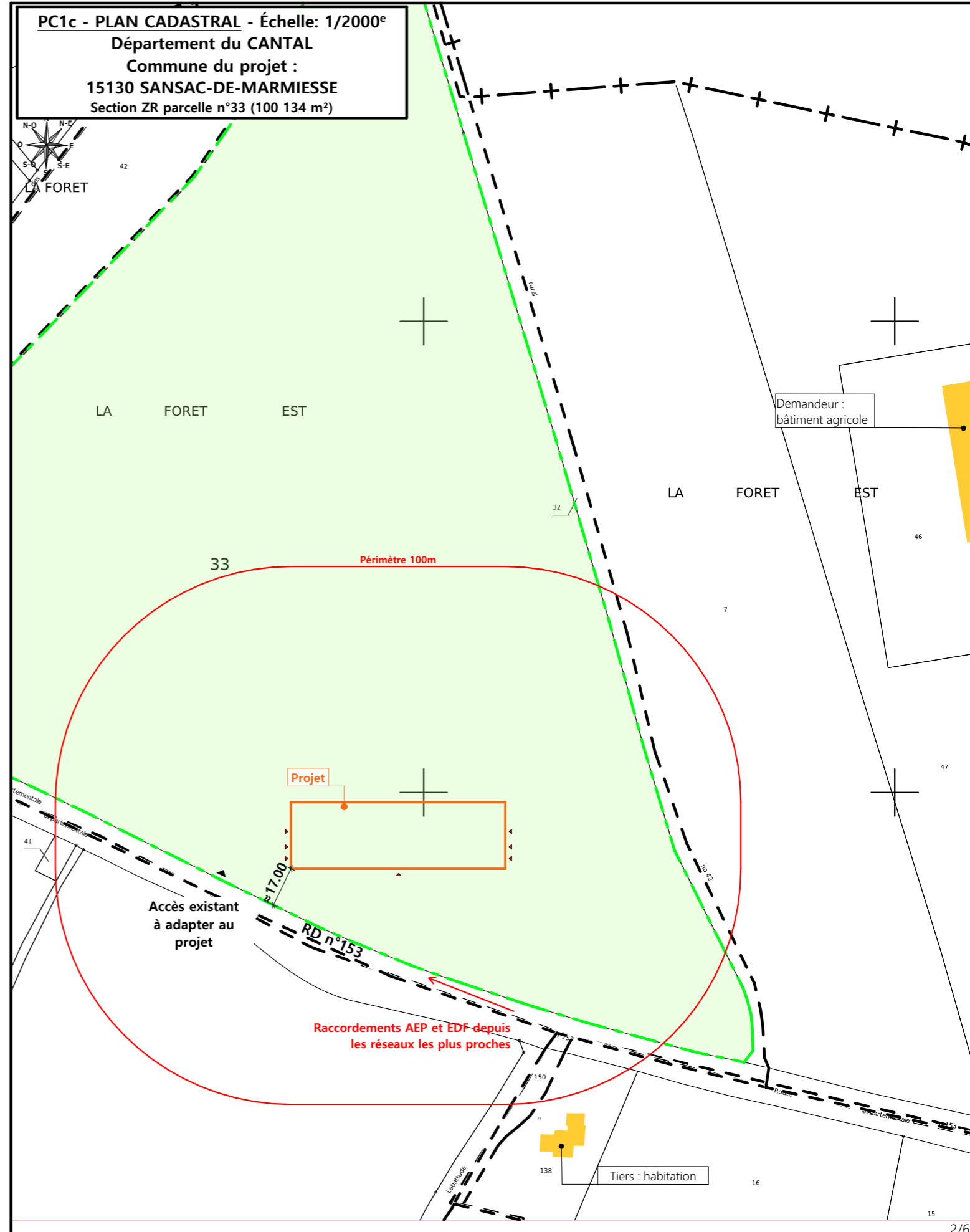
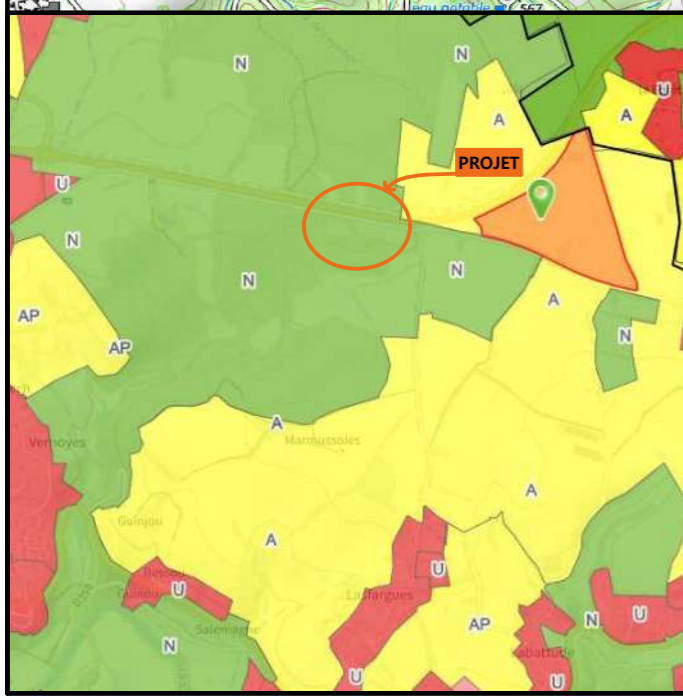
-	-	-	
-	12/04/2024	E.C.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>





**PC1a - PLAN DE SITUATION IGN**  
Échelle: 1/25000<sup>e</sup>

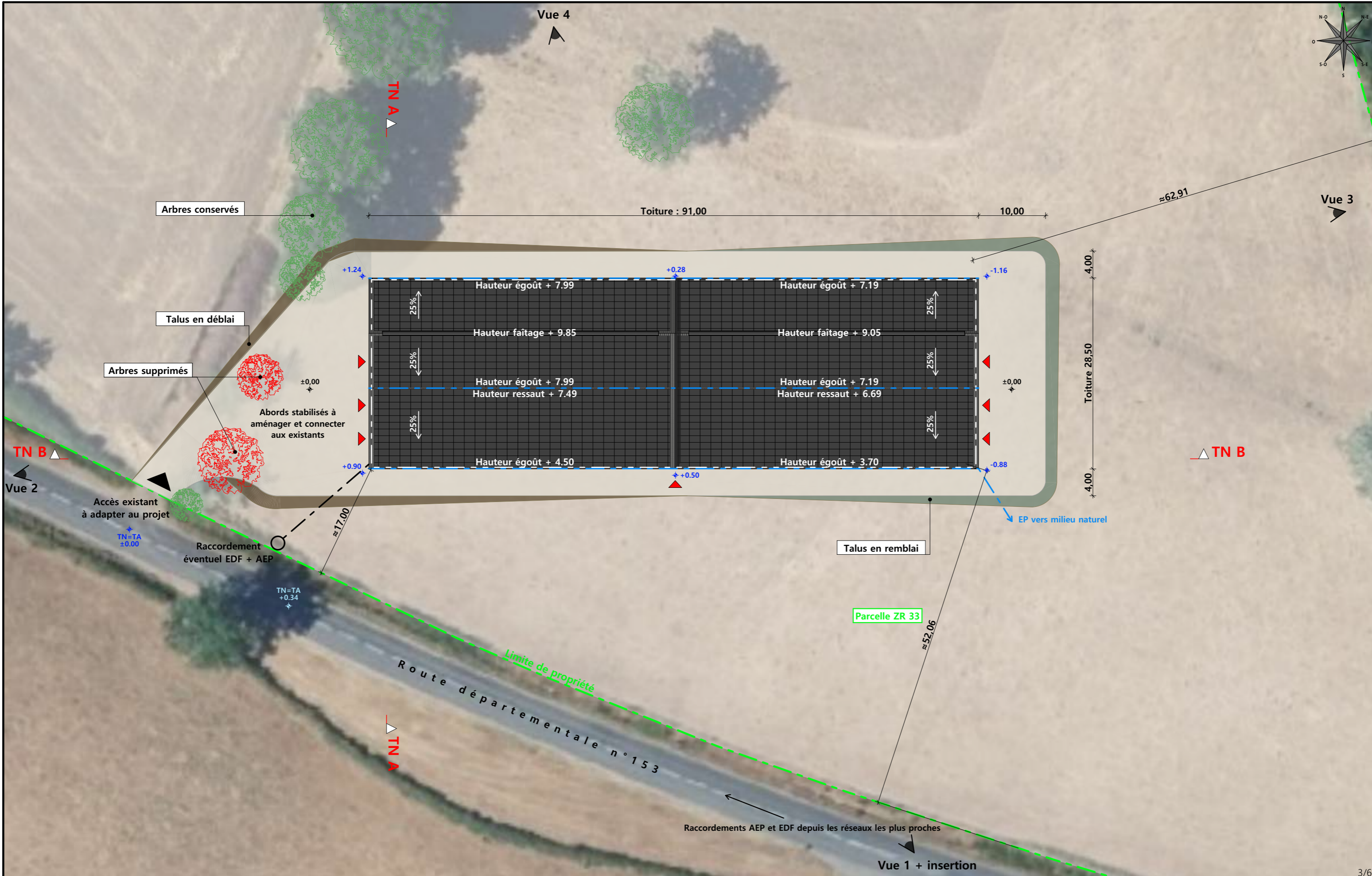
**PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR:**  
PLU zone A



**PC1c - PLAN CADASTRAL - Échelle: 1/2000<sup>e</sup>**  
Département du CANTAL  
Commune du projet :  
**15130 SANSAC-DE-MARMIESSE**  
Section ZR parcelle n°33 (100 134 m<sup>2</sup>)

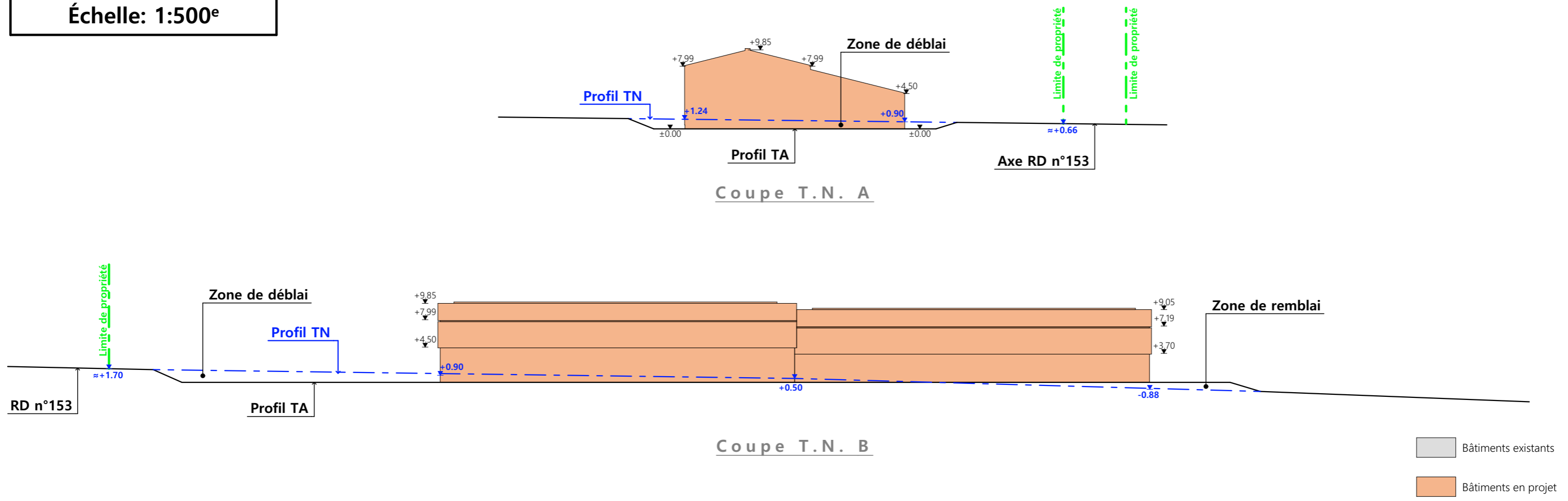
N° Client: 146	Projet : Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque.		Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'ouvrages Architecte : Philippe HERNANDEZ
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: GAEC MURAT PERE ET FILS	Adresse du projet : La Forêt 15130 SANSAC-DE-MARMIESSE		
<b>PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE</b>			PC1a,b,c	Éch: Variée
			Aurillac, le 12/04/2024	





<p><b>Commune du projet :</b> 15130 SANSAC-DE-MARMIESSE Section ZR parcelle n°33 (100 134 m<sup>2</sup>)</p>	<p>Raccordements AEP et EDF depuis les réseaux les plus proches Evacuation des EP vers le milieu naturel</p>	<p>Surface d'emprise au sol existante : 0.00 m<sup>2</sup> Surface de plancher existante : 0.00 m<sup>2</sup> Surface d'emprise au sol créée : 2 594.00 m<sup>2</sup> Surface de plancher créée : 0.00 m<sup>2</sup></p>	<p><b>Projet :</b> Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque. <b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>Maitre d'ouvrage :</b> GAEC MURAT PERE ET FILS <b>Adresse du projet :</b> La Forêt 15130 SANSAC-DE-MARMIESSE <b>N° Client :</b> 146 <b>PLAN MASSE ET PLAN DE TOITURE</b> <b>PC2-5</b> <b>Éch: 1:500</b> <b>Aurillac, le 12/04/2024</b></p>
<p>Altitude : 650 m</p>	<p>±0,00 Niveau terrain naturel ±0,00 Niveau terrain aménagé</p>	<p>▶ Accès existant    ▶ Accès à créer</p>	<p>Dessiné par: <b>Emmanuelle CLERMONT</b> <b>SICA HR 15</b> Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Philippe HERNANDEZ</p>

**PC3 - PLANS EN COUPE**  
Échelle: 1:500<sup>e</sup>



# PC4 - Notice descriptive

**Aspect : projet et localisation**

Le projet mené par le GAEC MURAT PERE ET FILS consiste à construire :  
1- Une stabulation semi-ouverte avec couverture photovoltaïque à usage de logement de bovins allaitants sur aire paillée intégrale + stockage fourrage d'une surface d'emprise au sol d'environ 2594 m<sup>2</sup>.

Le corps de ferme est situé au lieu-dit cadastré "La Forêt" sur la commune d'YTRAC (15130).  
Le projet sera implanté non loin de là, sur la parcelle nommée "La Forêt Est" N°33 de la section ZR sur la même commune, facilement accessible depuis la Route Départementale N°153 et tenue à l'écart des habitations voisines en conformité avec la réglementation des ICPE.  
Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 100 m du projet.

Le projet entre dans le cadre d'une modernisation d'exploitation avec la volonté de moderniser les pratiques (conditions de travail et de logement des animaux). En effet, la construction de ce projet permettra d'une part le déclassement d'une vieille infrastructure située au milieu d'un village sur autre site, le regroupement de tous les animaux sur le siège d'autre part mais aussi de pouvoir entamer d'autres activités telles que l'engraissement de jeunes bovins. Les animaux gérés en plein air hivernal pourront aussi être rentrés et soignés en intérieur.

**Aspect : environnement**

Les bovins allaitants seront conduits en aire paillée intégrale. Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.

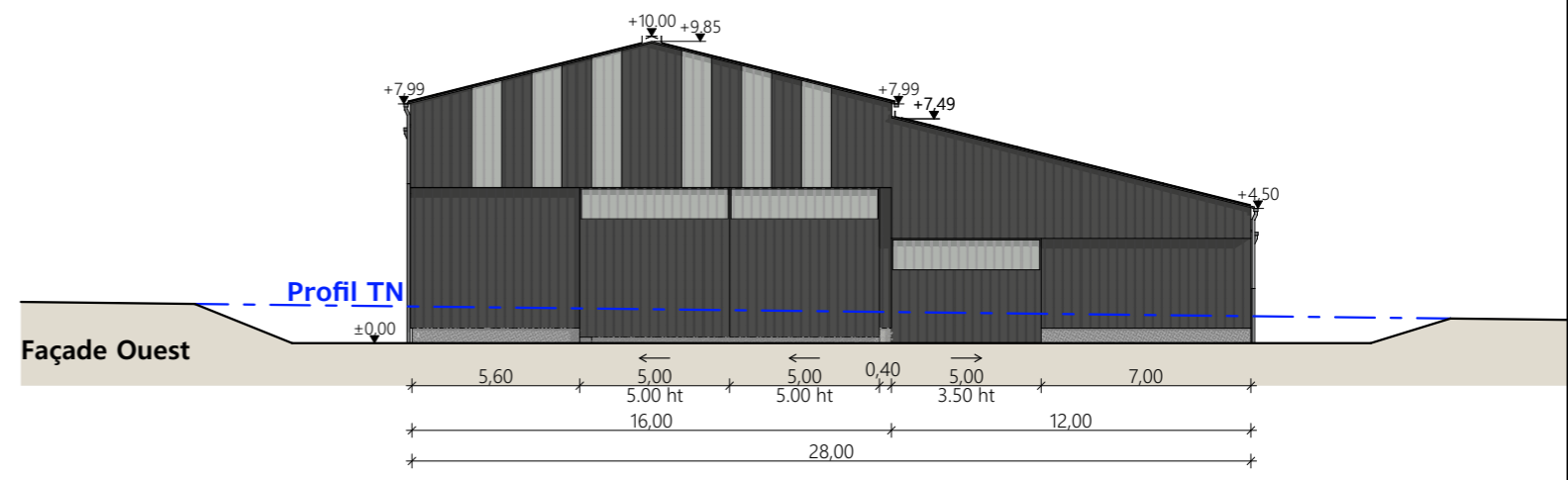
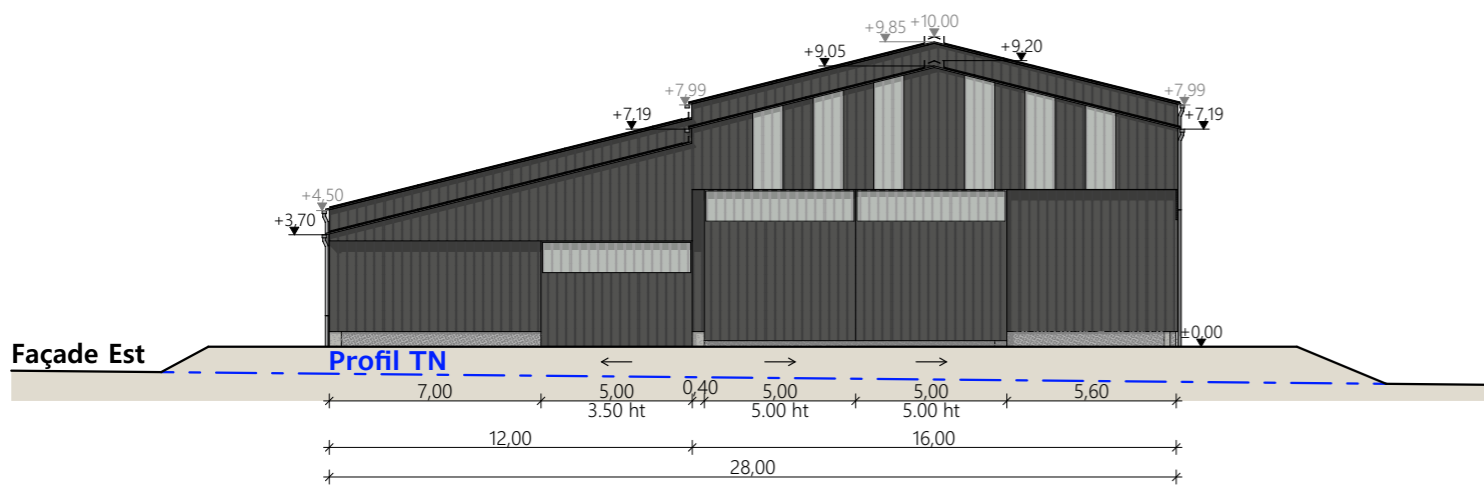
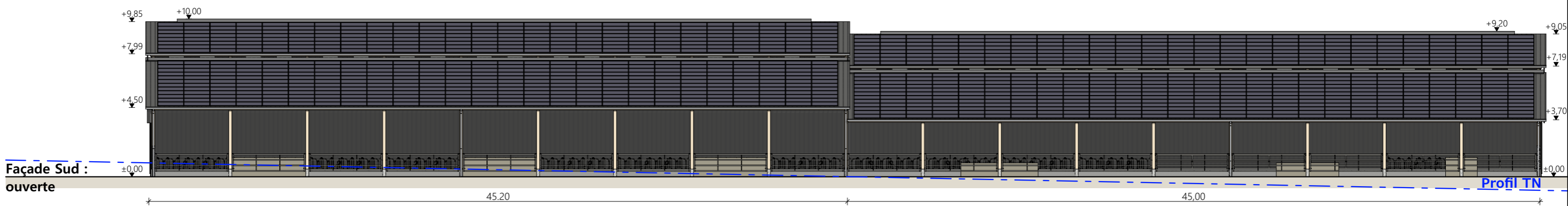
**Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)**

La réalisation des aménagements prévus nécessitera un léger travail de terrassement en déblai/remblai pour la mise à niveau de la plate-forme d'implantation. L'accès au projet se fera de la Route Départementale par la création d'un accès stabilisé ; les abords seront empierrés puis compactés.  
Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.  
Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants les plus proches.


- Charpente :** bois ·
- Pente de toiture :** 25% ·
- Couverture :** tôle acier anti-condensation de teinte gris graphite (RAL 7022) y compris tôle de rives et faitière ·
- Panneaux photovoltaïques :** (gris sombre et mate y compris cadre de structure) ·
- Débord de toiture :** 30 cm ·
- Bardage :** tôle acier teinte graphite RAL 7022 ·
- Portes :** tôle acier teinte graphite RAL 7022 ·
- Translucide :** polycarbonate ·
- Ventilation statique :** tôles ventelles + façade SUD ouverte ·
- Maçonnerie :** préfabriquée lissée ton ciment brut sombre

N° Client: 146	Projet : Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque.		Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT	
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: GAEC MURAT PERE ET FILS	Adresse du projet: La Forêt 15130 SANSAC-DE-MARMIESSE		
<b>COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE</b>			PC3-4	Éch: 1:500
			Aurillac, le 12/04/2024	Architecte : Philippe HERNANDEZ





- Matériaux du projet :**
- Maçonnerie :
    - muret préfa ht 0.50m visible, aspect béton brut
    - sur parcs paillés : mur béton préfa aspect brut ht 2.00m, ht. visible 0.50m
  - Bardage :
    - acier plein lames verticales RAL 7022
    - bardage haut sur long pan Nord : acier à ventelles RAL 7022 ht. 3.00m
    - intégration polycarbonate 2x1.00m par travée sur longs pans
    - intégration polycarbonate larg. 1.00m en pignon (selon calepinage en façade)
  - Charpente :
    - bois
  - Menuiseries :
    - portes coulissantes structure acier et bardage acier RAL 7022
  - Couverture :
    - acier anticondensation RAL 7022 - Gouttières et descentes EP en zinc
    - faitage ouvert couvert (ouverture 25cm) RAL 7022
    - ressaut de toiture ht. 0.50m : ouverture libre + pare neige RAL 7022
    - panneaux photovoltaïques (cadres et panneaux gris sombre)

N° Client: 146	Projet : Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque.		Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Philippe HERNANDEZ
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: GAEC MURAT PERE ET FILS	Adresse du projet : La Forêt 15130 SANSAC-DE-MARMIESSE		
<b>PLANS DE FACADES</b>			PC5	Éch: 1:250
			Aurillac, le 12/04/2024	



PC7 - Vue 2



PC8 - Vue 3




PC8 - Vue 4



PC6 - Vue 1

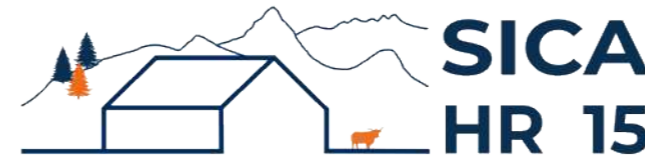
PC6 - Vue 1 Insertion



N° Client: 146	Projet : Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque.		Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT	 SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'ouvrage Architecte : Philippe HERNANDEZ
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: GAEC MURAT PERE ET FILS	Adresse du projet : La Forêt 15130 SANSAC-DE-MARMIESSE		
<b>DOCUMENT GRAPHIQUE</b>			PC6-7-8	Éch: sans
			Aurillac, le 12/04/2024	



# DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC MURAT PERE ET FILS**  
21, avenue Jean ROBIC  
15130 YTRAC

Localisation  
du projet : **La Forêt**  
15130 SANSAC-DE-MARMIESSE

## Description du projet de construction

● Une stabulation semi-ouverte avec couverture photovoltaïque à usage de logement de bovins allaitants sur aire paillée intégrale + stockage fourrage.  
Surface d'emprise au sol nouvelle d'environ 2594 m<sup>2</sup>.

## Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/250 <sup>e</sup>		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100 <sup>e</sup>		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment:  
**Vincent CHARBONNEL**  
Chambre d'agriculture du Cantal  
26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 00



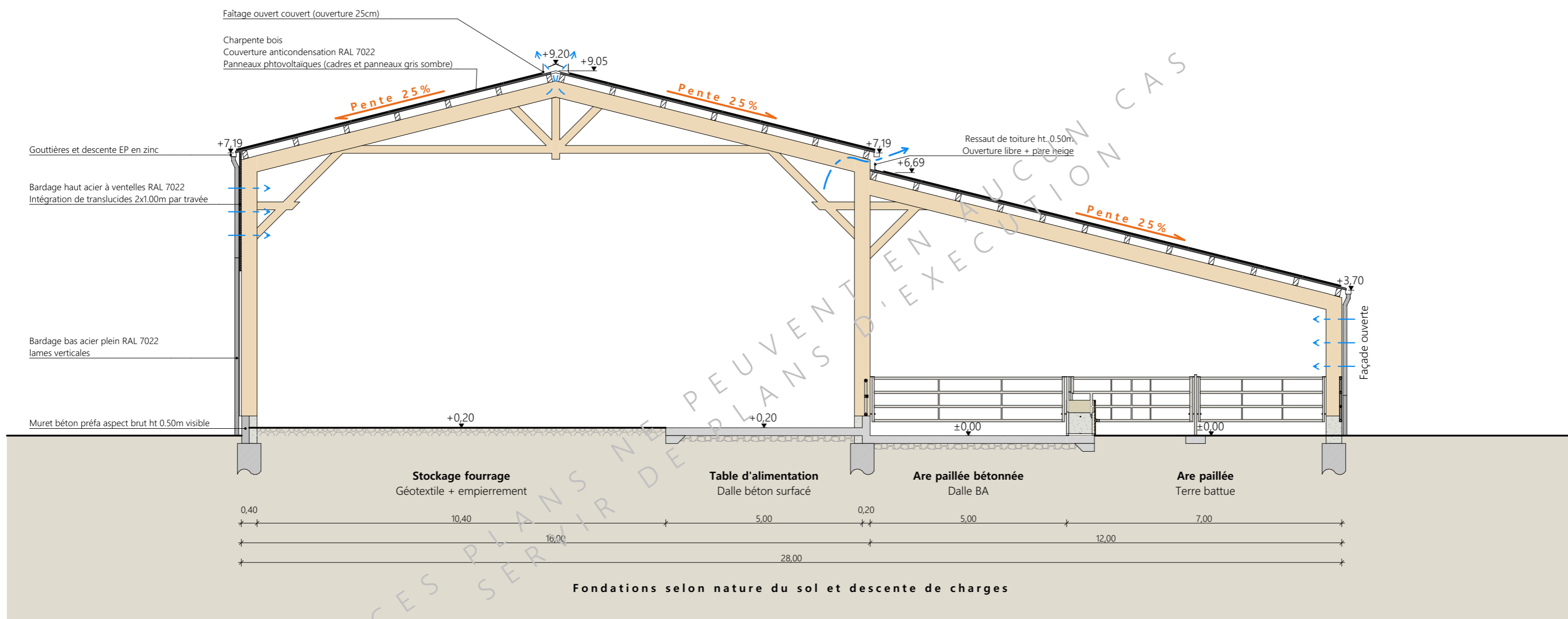
**A Aurillac, le 12/04/2024**  
Dessiné par:  
**Emmanuelle CLERMONT**  
N° Client: 146    N° Document: TECH01    N° de page: 1/4

Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires à l'instruction du permis de construire.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	12/04/2024	E.C.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>



- Matériaux du projet :**
- Maçonnerie :  
 - muret préfa ht 0.50m visible, aspect béton brut  
 - sur parcs paillés : mur béton préfa aspect brut ht 2.00m, ht. visible 0.50m
- Bardage :  
 - acier plein lames verticales RAL 7022  
 - bardage haut sur long pan Nord : acier à ventelles RAL 7022 ht. 3.00m  
 - intégration polycarbonate 2x1.00m par travée sur longs pans  
 - intégration polycarbonate larg. 1.00m en pignon (selon calepinage en façade)
- Charpente :  
 - bois
- Menuiseries :  
 - portes coulissantes structure acier et bardage acier RAL 7022
- Couverture :  
 - acier anticondensation RAL 7022 - Gouttières et descentes EP en zinc  
 - faitage ouvert couvert (ouverture 25cm) RAL 7022  
 - ressaut de toiture ht. 0.50m : ouverture libre + pare neige RAL 7022  
 - panneaux photovoltaïques (cadres et panneaux gris sombre)

Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque.

**DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS**

Maitre d'ouvrage: **GAEC MURAT PERE ET FILS - 21, avenue Jean ROBIC 15130 YTRAC**

**COUPE DE PRINCIPE**

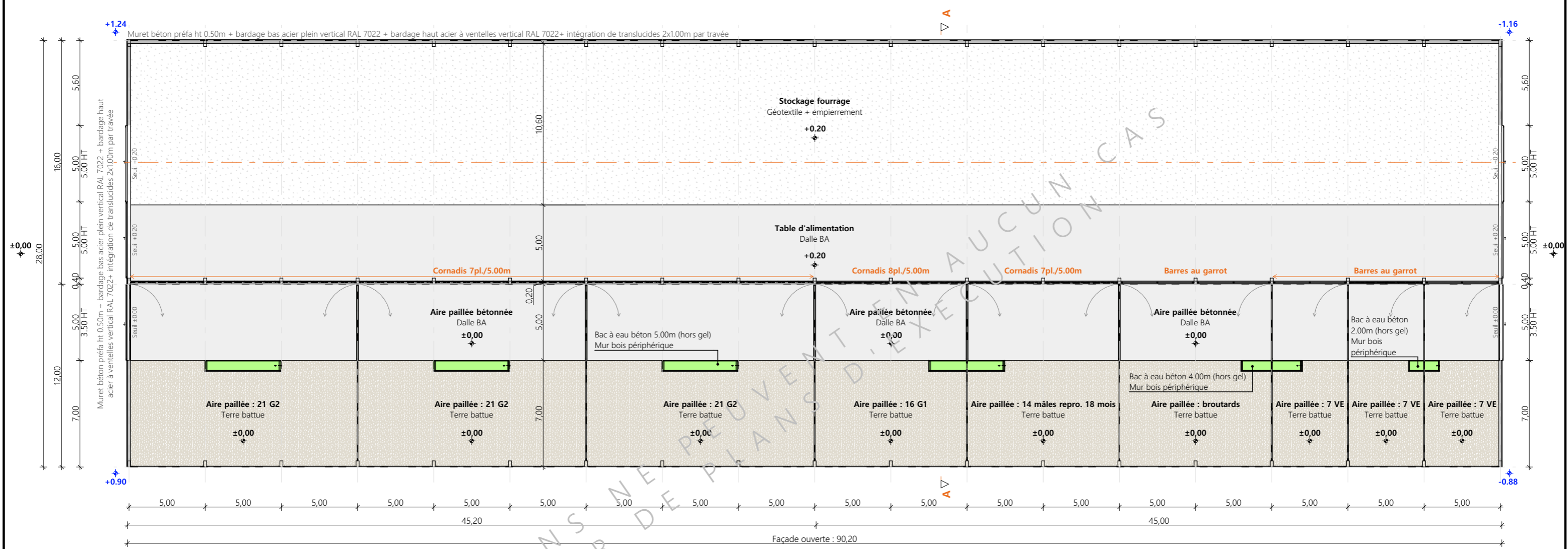
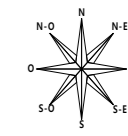
Éch: 1:100  
 Aurillac, le 12/04/2024

Dessiné par:  
**Emmanuelle CLERMONT**

Conseiller Bâtiment:  
**Vincent CHARBONNEL**

CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL



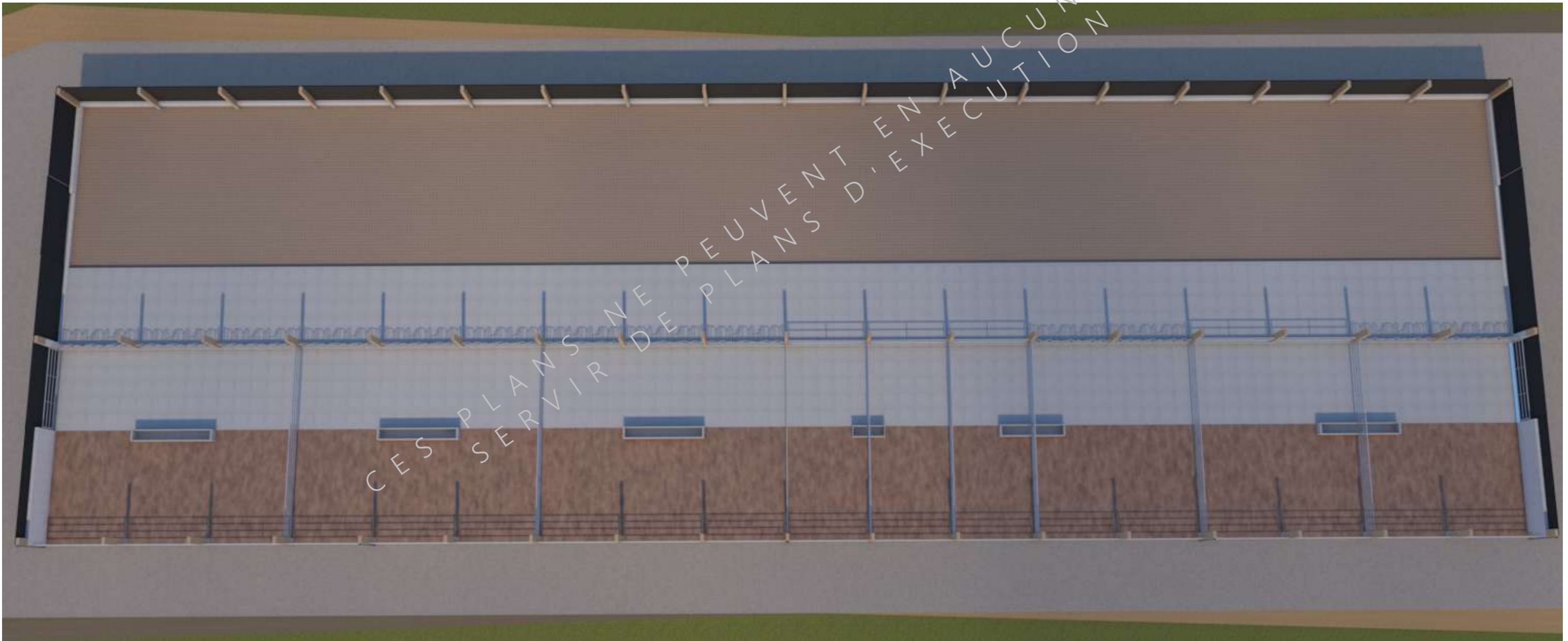


CES PLANS NE PEUVENT SERVIR D'EXÉCUTION CAS

Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque.		Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT	
<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Maitre d'ouvrage: GAEC MURAT PERE ET FILS - 21, avenue Jean ROBIC 15130 YTRAC	
<b>VUE AU SOL</b>		DET1	Éch: 1:250
		Conseiller Bâtiment: Vincent CHARBONNEL	
		Aurillac, le 12/04/2024	







CES PLANS NE PEUVENT EN AUCUN CAS  
SERVIR DE PLANS D'EXECUTION

Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque.		Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT	
<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Maitre d'ouvrage: GAEC MURAT PERE ET FILS - 21, avenue Jean ROBIC 15130 YTRAC	
<b>PERSPECTIVES</b>		DET3	Éch: sans
		Aurillac, le 12/04/2024	Conseiller Bâtiment: Vincent CHARBONNEL

